

# Commune de VAILHAUQUES

## NOTE DE PRESENTATION

### Budget Primitif 2023

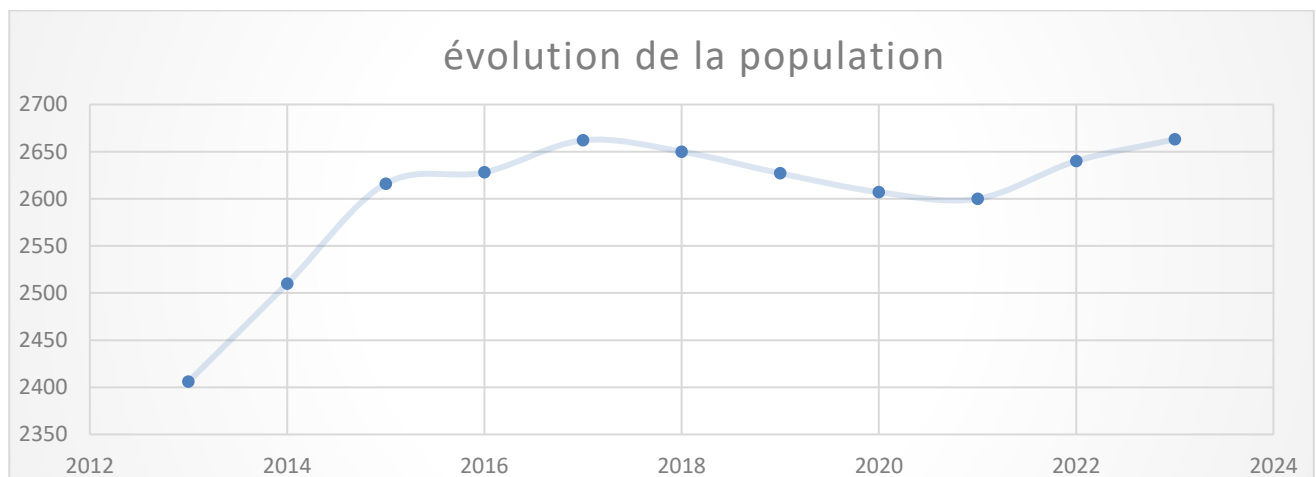
L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Vailhauques et elle est disponible sur le site internet de la commune.

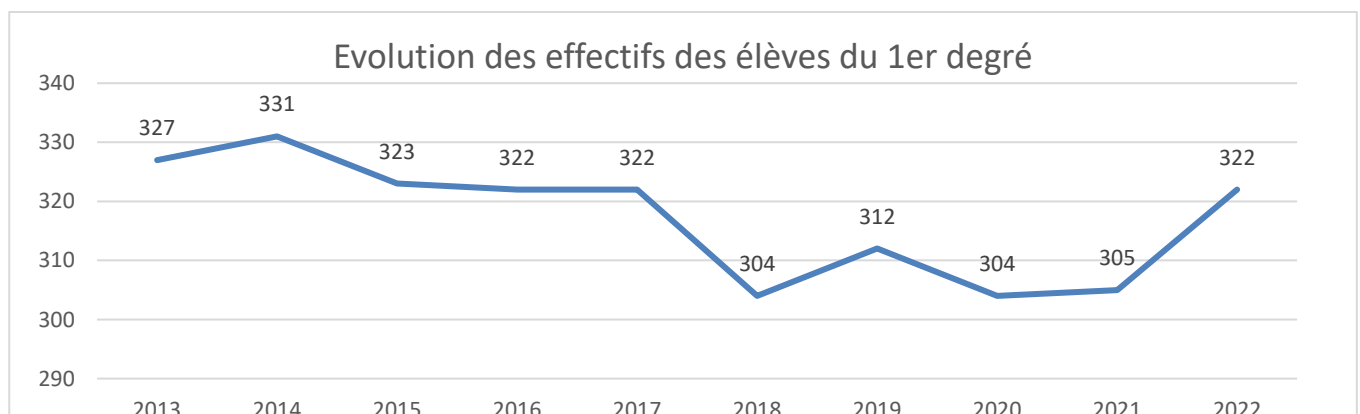
Le Budget Primitif est disponible à la consultation en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

#### DONNEES GENERALES :

La commune de Vailhauques compte au 01/01/2023 2663 habitants avec une augmentation en 10 ans de 247 habitants, soit 10.68% de population supplémentaire et une légère stagnation depuis 2015 puis une nouvelle augmentation depuis de 2021.



Le nombre d'élèves dans les écoles publiques de la commune varie en fonction de la réalisation de programmes de construction. Après une forte croissance entre 2010 et 2014, puis une phase de baisse ayant même conduit à une fermeture de classe maternelle, on observe une remontée des effectifs sur l'année 2022 (rentrée de septembre) avec la réouverture d'une classe maternelle en septembre 2022



## LE BUDGET

### II - La dette

Pour cette année, un nouvel emprunt de 1 600 000€ est prévu

### III - La fiscalité

Une des principales recettes de la commune provient de l'imposition des ménages sur le foncier. La taxe d'habitation a été compensée pour partie par l'Etat. Le montant des impôts locaux est calculé sur des bases fiscales (valeur locative du bien), dont le montant dépend :

- De la réévaluation annuelle par l'Etat (entre 0.2 et 7.1% sur les 10 dernières années)
- De l'augmentation du volume due aux nouvelles constructions.

En 2023, les bases ont été réévaluées par l'Etat de 7.1% et la commune a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition pour ne pas alourdir davantage le budget des ménages. Les taux pour 2023 sont :

- Taxe d'habitation : la partie pour les résidences vacantes et secondaires a été réactivée. Le taux voté est identique à celui qui était alors en place avant la suppression de la base de la taxe d'habitation, soit 20.15%
- Taxe foncière bâti : 21.72 + taux du département 21.45 = 43.17
- Taxe foncière non bâti : 69.73

En principe, une augmentation d'1% sur les taux des 2 taxes rapporte à la commune en moyenne 10000€.

### LE BUDGET 2023

Le budget est composé de 2 sections : l'investissement (pour les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune) et le fonctionnement (pour régler les dépenses du quotidien et permettre aux différents services de fonctionner).

Il est rappelé que selon le principe de prudence budgétaire, les dépenses sont estimées à leur montant maximum et les recettes à leur montant minimum.

### I – Investissement

	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Prévisionnel - Budget primitif 2023 (propositions nouvelles)	3 726 806.70	3 694 444.89
Restes à réaliser de l'année 2022	663 737.00	49 387.00
Excédent d'investissement 2022		646 701.81
Total	4 390 533.70	4 390 533.70

#### A - Les dépenses :

Le budget 2023 contient des dépenses récurrentes (voirie, électrification), l'achèvement de travaux commencés l'an dernier, et les programmes nouveaux suivants :

- Nouvelles caméras route de viols le fort et Ch de murles
- Achat d'un camion en remplacement d'un des plus ancien
- Travaux d'aménagement voirie, pluvial, électricité route de viols le Fort, chemin de murles
- Réfection d'une partie de l'éclairage public
- Aménagement du terrain de football

En poursuite de travaux :

- aménagement du jardin partagé
- Espace Co-working
- Démolition et construction de nouveaux locaux scolaires en remplacement des préfabriqués
- Fin des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture des services techniques

#### B - Les recettes :

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement des subventions accordées ou prévues en fonction des divers programmes lancés ou à venir, de la récupération de la TVA, de l'emprunt et des taxes d'urbanisme. Les principaux financeurs sont le département, la région, l'état et la CCGPSL.

Pour financer ses travaux, la commune affecte également tout ou partie de son excédent de fonctionnement, à l'investissement.

Diverses demandes d'aides sont en cours auprès des différents financeurs et la commune a prévu de réaliser un emprunt de 1 600 000€.

La commune a affecté une partie de son excédent de fonctionnement à l'investissement (606 867.89€).

## **II – Fonctionnement**

	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Prévisionnel Budget Primitif 2023	3 144 547.00	3 144 547.00

#### A – Les dépenses

La commune poursuit ses efforts sur la maîtrise des dépenses.

Sur la période 2013-2023, les prévisions du budget de fonctionnement augmentent en moyenne de 4.33% par an.

Entre 2022 et 2023, la hausse du budget prévisionnel est de 7.46%. Cette augmentation est essentiellement due au remboursement du nouvel emprunt de 2023, à l'augmentation des frais d'électricité et des frais généraux dont les prix subissent également une forte inflation.

Les augmentations ou diminutions sont les suivantes :

Objet - Dépenses	Montant Prévisionnel De 2023	Pourcentage D'évolution par rapport aux prévisions de 2022
Chapitre 012 Dépenses de personnel	1 391 736.00	+6.46%
Chapitre 011 Charges de gestion (fluides, entretien, téléphone, assurances...)	927 269.00	+9.37%
65- Autres charges (indemnités élus, subvention, contingent incendie)	208 542.00	+3.24%
66 – intérêts des emprunts	68 000.00	+70.00%
67- charges exceptionnelles	0	-100%
68 – provisions pour risques	0	-100%
022 – dépenses imprévues	0	-100%
023 – virement à la section d'investissement	530 000	-3.36%

## B – Les recettes

Les recettes du budget proviennent essentiellement des impôts - taxes et des dotations - participations qui représentent 83.68% des recettes de fonctionnement.

Les augmentations ou les diminutions entre 2022 et 2023 sont les suivantes

Objet - Recettes	Montant Prévisionnel De 2023	Pourcentage d'évolution par rapport aux prévisions de 2022
73- impôts et taxes	1 750 763.00	+3.26%
74- dotations et participations (dotations de l'état, de la CCGPSL...)	629 592.00	+1.10%
70 – vente de produits finis (cantine, caves, électricité...)	367 680.00	+9.44%
77- produits exceptionnels	0	%
75- autres produits de gestion courante	37 300.00	+1.31%
013 – remboursement sur charges de personnel	59 212.00	+2.08%
002 – excédent de fonctionnement reporté	300 000.00	identique

## **LE PERSONNEL**

Il est prévu la poursuite de la mission en biodiversité (alternant depuis septembre 2022). Depuis septembre 2022, d'une alternance en communication est arrivée en mairie.

## **LES INDEMNITES DES ELUS**

Les indemnités des élus sont fixées réglementairement par référence à l'indice terminale de la fonction publique, en fonction de la taille de la commune.

Pour Vailhauques, les taux maxi sont les suivants :

	% de l'indice terminal de la FPT
Maire	51.6%
Adjoint	19.8%

Les indemnités des élus fixées pour 2023 sont les suivantes :

	% de l'indice terminal de la FPT En 2023	Nombre d'élus percevant l'indemnité et fonctions
Maire	29.46% (1185.92€ brut mensuel)	1
Adjoint	13.00% (523.32€ brut mensuel)	6 Démocratie participative (1 <sup>er</sup> adjoint), Ecologie (2 <sup>ème</sup> adjoint), Urbanisme (3 <sup>ème</sup> adjoint), Communication personnel (4 <sup>ème</sup> adjoint), Economie (5 <sup>ème</sup> adjoint), social (6 <sup>ème</sup> adjoint)
Délégué	13.00% (523.32€ brut mensuel)	4 Délégué aux associations, jeunesse Délégué aux écoles Délégué à l'urbanisme opérationnel, Délégué communication, démocratie participative

A vailhauques le 30/03/2023 Le Maire, Hussam AL MALLAK

